



République Française

PROCES VERBAL

Conseil municipal du jeudi 28 mai 2020

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 19
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 22 mai 2020

Le vingt-huit mai deux mille vingt à 18 heures 30 mn, le nouveau Conseil municipal régulièrement convoqué par M. Pascal DELIEUZE, Maire sortant, ayant procédé à son installation conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du CGCT suite aux dernières élections municipales du dimanche 15 mars 2020, s'est réuni exceptionnellement à la Salle polyvalente de Saint-Jean-de-Fos (pour des raisons de sécurité). La séance a été placée, le temps de l'élection du nouveau maire, sous la présidence de Mme Jocelyne KUZNIAK doyenne d'âge de la nouvelle assemblée tel que dispose l'article L. 2122-7 du CGCT et le secrétariat a été confié à Mme Aude FRIED, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Franck SALVAGNAC, Marie-Christine PORCHEZ, Frédéric NADAL, Fabienne DRON-MAILLARD, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Yoann GALHAC, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann LE MOAL.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire : Aude FRIED

Monsieur le Maire ouvre la séance en expliquant que le public a été restreint du fait du contexte sanitaire national qui a également retardé l'installation du conseil municipal entre le 23 et 28 mai 2020. Il remercie les cinq personnes présentes.

M. le Maire informe que le confinement s'est bien passé à Saint Jean de Fos avec très peu de cas de COVID-19 et que la population dans son ensemble a bien respecté les règles. La région Occitanie a été moins impactée que d'autres régions françaises. Depuis le 11 mai, une première phase de déconfinement a été mise en place et le Premier Ministre a annoncé aujourd'hui la réouverture des bars et restaurants mais également la Grotte de la Clamouse le 02 juin prochain. Nous devons tous rester sérieux et prudents pour éviter la recrudescence des cas de COVID-19. Le marché alimentaire a bien fonctionné pendant la période de confinement mais on constate une baisse de la fréquentation depuis le 11 mai dernier. M. le Maire invite les conseillers municipaux et la population à continuer à faire travailler les commerçants locaux et le marché.

I. Installation du Conseil Municipal

M. le Maire fait l'appel des personnes élues le 15 mars dernier et tous répondent présent. Le quorum est donc atteint et le conseil municipal est donc installé.

II. Election du Maire

Le président de séance vérifie le quorum tel que dispose l'article L. 2121-17 du CGCT. Le nombre d'élus au Conseil municipal de Saint Jean de Fos étant de 19, le quorum est atteint à partir de 10. Les présents et absents représentés étaient au nombre de 19. Le Conseil municipal a pu donc valablement délibérer.

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire après avoir lancé un appel à candidatures et proposer la nomination de deux assesseurs pour la séance en la personne de Mme Marie-Christine PORCHEZ et M. Yoann GALHAC. Il n'y a eu qu'un seul candidat en la personne de M. Pascal DELIEUZE.

Il a été procédé au premier tour de scrutin. Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. Pascal DELIEUZE19 voix

M. Pascal DELIEUZE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

III. Fixation du nombre d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints

($19 \times 30\% = 5.7$ soit 5)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

D'APPROUVER la création de 5 postes d'adjoints au maire.

IV. Elections des adjoints

Le président rappelle que tel que dispose l'article L. 2122-7-2 alinéa 1, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Saint-Jean-de-Fos étant de 19, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 5.

DECIDE de créer 5 postes d'adjoints au maire.

Le maire a proposé une liste s'établissant comme ainsi :

- 1- Jocelyne KUZNIAK
- 2- Thierry VERZENI
- 3- Christine GRANIER
- 4- Philippe PREVOST
- 5- Olivia GHIBAUDO

Il est demandé s'il y a d'autres candidats. Il n'y a qu'une liste en lice.

Il est procédé au premier tour de scrutin. Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 7

CHARGE M. le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 5 adjoints au maire.

A obtenu :

- Liste Jocelyne KUZNIAK19 voix

La liste de Jocelyne KUZNIAK ayant obtenu la majorité absolue, les 5 candidats sont proclamés adjoints au maire dans l'ordre suivant :

1^{ère} adjointe : Jocelyne KUZNIAK

2^{ème} adjoint : Thierry VERZENI

3^{ème} adjointe : Christine GRANIER

4^{ème} adjoint : Philippe PREVOST

5^{ème} adjoint : Olivia GHIBAUDO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

V. Fixation des indemnités des élus

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé, après en avoir délibéré à la majorité absolue des membres présents ou représentés avec 19 voix POUR et 0 ABSTENTION.

- **DE FIXER** à compter du 28 mai 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints, dans les limites de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, selon un taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-23, L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi :

Bénéficiaires	Fonction	Taux appliqué en % de l'indice
Pascal DELIEUZE	Maire	40.80 %
Jocelyne KUZNIAK	1 ^{ère} adjointe	13.50 %
Thierry VERZENI	2 ^{ème} adjointe	13.50 %
Christine GRANIER	3 ^{ème} adjointe	13.50 %
Philippe PREVOST	4 ^{ème} adjointe	13.50 %
Olivia GHIBAUDO	5 ^{ème} adjointe	13.50 %
Marie-Christine PORCHEZ	Conseillère indemnisée	5.00 %

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

VI. Lecture de la Charte de l'élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local :

1. *« L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »*

Monsieur le Maire donne lecture de son discours :

« Chers concitoyens, chers Jeanifossiens, Mes chers collègues,

Je voudrais avant toute chose vous remercier pour la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant ce jour comme Maire.

C'est avec une grande émotion que j'endosse à nouveau l'habit de premier magistrat de notre village en présence de quelques Jeanifossiens (nombre limité à cause de l'état d'urgence sanitaire) venus partager avec nous ce moment solennel.

Après deux années d'une mandature intense ou nous avons œuvré avec beaucoup de courage et d'abnégation pour redresser une situation chaotique pour le village, vous nous avez renouvelé votre confiance pour les 6 ans à venir. Certains diront qu'ils n'ont pas eu le choix de l'équipe à mettre en place, je leur répondrai que c'est probablement le travail accompli qui a dissuadé toute concurrence.

Lors de mon discours d'investiture en juillet 2018, je disais que la vraie victoire se mesure à la fin d'un mandat lorsque les engagements qui ont été pris ont pu être tenus et que les habitants du village ont le sentiment que les choses vont dans le bon sens.

A la fin des ces deux années, nous pouvons donc savourer la victoire de 2018. Il faudra donc attendre la fin de ce nouveau mandat pour savourer la victoire du 15 mars dernier.

Dès demain, nous poursuivrons le travail pour honorer cette confiance, assumer pleinement le mandat qui vient de nous être confié et mener à bien les engagements que nous avons pris dans notre programme de campagne.

Je peux vous assurer de notre volonté de continuer à être les élus de toutes et de tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de dialogue et je m'engage à conduire avec notre équipe les affaires de la commune dans l'intérêt général et la satisfaction du plus grand nombre.

Au moment où se met en place le nouveau conseil municipal, permettez-moi, mes chers collègues, de vous souhaiter la bienvenue en vous renouvelant mes chaleureux remerciements pour votre contribution à l'élaboration de notre projet et votre engagement sans faille à mes côtés.

J'entends associer ce mandat aux valeurs de courage, de loyauté et de tolérance que m'ont transmis mes parents parce qu'elles constituent les fondements de la vie en groupe que je sais partagés par la plupart d'entre nous.

Je continuerai à être un maire présent mais, tout en assumant pleinement les responsabilités qui m'incombent, je ferai de la délégation et de la répartition équilibrée des tâches et des missions une règle, avec pour corollaire un suivi d'exécution exigeant, car il y va de la crédibilité de l'action municipale et du service public.

Je sais pouvoir compter sur des adjoints et des conseillers animés d'un esprit d'équipe, disponibles et compétents. Chacun est prêt à assumer ses responsabilités.

Nous aurons chaque jour à apprendre mais notre conception de la gouvernance municipale et l'implication et la motivation de mon équipe me donnent pleine confiance.

Je compte beaucoup également sur le personnel communal, que j'entends responsabiliser d'avantage dans ses fonctions, car c'est un véritable acteur de l'action municipale.

Des commissions, dont nous déciderons de la création lors d'un prochain conseil municipal, seront chargées d'accompagner notre action quotidienne. Je vous invite à y trouver votre place à la mesure de vos capacités d'investissement.

Des consultants externes pourront être associés à certaines de ces commissions, dans les domaines où l'expertise que ne possèdent pas les élus est requise, car notre commune a besoin de toutes les énergies et ce recours de la société civile dans une démarche participative enrichira forcément le débat.

Nous avons préparé pour les 6 ans à venir une feuille de route enthousiasmante mais exigeante qui va nécessiter la mise en commun de tous nos savoir-faire.

Ensemble, nous allons nous employer, pour notre bien commun :

- Améliorer le stationnement sur la place du village en rétablissant la zone bleue et en fermant les petites rues adjacentes avec des potelets.*
- La poursuite de la réfection des rues avec la fin des travaux de la Rue du Jeu de Ballon pour fin juin, l'aménagement piétonnier de la Route d'Aniane, la création d'une nouvelle cantine et l'agrandissement de l'école etc...)*

Le devenir de notre commune dépend aussi étroitement de la qualité des relations que nous entretenons avec notre Communauté de communes, le Conseil Général, la sous-préfecture et les instances extérieures. J'ai œuvré dans ce sens depuis 2 ans ce qui a permis à la commune d'obtenir des subventions conséquentes pour les projets en cours et à venir.

C'est avec beaucoup d'humilité que je vais poursuivre le mandat que vous m'avez renouvelé, mais aussi avec beaucoup de détermination, et c'est un vrai bonheur, toute mon équipe rassemblée et unie autour de moi dans une même dynamique et une solidarité affirmée.

Nous avons une belle tâche devant nous.

Mon objectif sera de fédérer, de rassembler, d'écouter, de partager, de dynamiser et, plus que tout, de construire ensemble. Oui, chers concitoyens, je vous appelle en ce jour d'installation du Conseil municipal au travail, un travail au profit du service public, des habitants de notre village, qui devra constituer notre fil rouge à ne jamais perdre de vue si nous voulons que nos concitoyens nous gardent leur confiance et ne désespèrent pas de leurs élus comme on le constate trop souvent ailleurs aujourd'hui.

A nous de les convaincre par notre action que ce beau village, que nous aimons profondément, mérite bien l'intérêt de chacun.

En ce moment solennel, permettez moi d'avoir une pensée profonde pour ma famille et plus particulièrement pour ceux qui nous ont quitté bien trop tôt.

Je vous remercie de votre attention.

VII. Questions diverses

M. le Maire informe de la réception des masques et qu'une distribution sera faite dans les boîtes à lettres pour les plus de 65 ans et les personnes à mobilité réduite. Le samedi 6 juin de 9 h à 18 h la distribution sera faire à la salle polyvalente pour tous les autres habitants du village. Il rappelle que le financement de l'achat des masques se fait comme suit : 50 % du Conseil départemental, 30 % du Conseil Régional et 20 % de l'Etat. La valeur faciale d'un masque est de 5 euros. La commune a commandé 4 000 masques lavables et réutilisables.

M. le Maire informe de la réouverture des plages de l'Hérault suite à l'annonce gouvernementale

La séance est levée à 19 h 30.